



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

NUMÉRO 138 : MAI 2003

**LINE FONTAINE, PHARMACIENNE
INSPECTEURE-CONSEILLÈRE PROFESSIONNELLE**

MANIPULATION DES PRODUITS POTENTIELLEMENT DANGEREUX EN PHARMACIE COMMUNAUTAIRE

La diversité et la quantité de médicaments disponibles en pharmacie communautaire ne cesse d'augmenter au fil des années. Parmi ces médicaments, il s'en trouve un certain nombre qui peuvent être potentiellement dangereux, à un degré ou un autre, pour le personnel qui aura à les manipuler dans son contexte de travail. Les médicaments impliqués ici sont, principalement, les antinéoplasiques et les immunosuppresseurs.

Généralement, des procédures de manipulation particulières à ce type de produit sont adoptées en établissement de santé. Les manipulations y sont certainement plus fréquentes que dans la majorité des pharmacies communautaires, et les formes pharmaceutiques sont plus à risque de dispersion dans le milieu. Par contre, compte tenu de la nature de ces produits et du risque de conséquences sur la santé qu'une exposition peut potentiellement occasionner, il demeure prudent d'adopter des mesures particulières pour leur manipulation.

Les dangers potentiels de ces médicaments font référence à un risque d'absorption du médicament lors de la manipulation, que ce soit par absorption cutanée, par inhalation de particules, par ingestion suite à une contamination des mains ou par consommation d'aliments mis en contact avec ces substances. Le personnel le plus susceptible d'être mis en contact avec ces substances regroupe les pharmaciens, les assistants-techniques et le personnel affecté à la réception des médicaments. Comme plusieurs des médicaments impliqués ici sont potentiellement cytotoxiques, cancérigènes ou tératogènes, et qu'on ignore la portée du risque réellement encouru suite à une exposition, leur manipulation doit tout de même s'effectuer en assurant la sécurité du personnel qui est exposé.

1. LISTE DES MÉDICAMENTS POTENTIELLEMENT DANGEREUX POUR LES PERSONNES QUI Y SONT EXPOSÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

1.1. ANTINÉOPLASIQUES (correspondent aux médicaments inscrits à la section 10:00 de la liste de médicaments publiée par la Régie de l'assurance maladie)

Formes orales (comprimés ou capsules) :

Améthoptérine (Méthotrexate^{md})
Anastrozole (Arimidex^{md})
Busulfan (Myleran^{md})
Chlorambucil (Leukeran^{md})
Cyclophosphamide (Procytox^{md}, Cytosan^{md})
Estramustine (Emcyt^{md})
Etoposide (Vepesid^{md})
Exémestane (Aromasin^{md})
Hydroxyurée (Hydréa^{md} et génériques)
Letrozole (Femara^{md})
Lévamisole chlorhydrate (Ergamisol^{md})
Lomustine (CeeNU^{md})
Melphalan (Alkeran^{md})
Mercaptopurine (Purinethol^{md})
Mitotane (Lysodren^{md})
Procarbazine chlorhydrate (Matulane^{md})
Tamoxifène (Nolvadex^{md} et génériques)
Thioguanine (Lanvis^{md})

Formes injectables :

Améthoptérine sodique (Méthotrexate^{md})
Interféron alfa-2a (Roféron-A^{md})
Interféron alfa-2b (Intron-A^{md}, Intron-A^{md} sans albumine)
Interféron alfacon-1 (Infergen^{md})
Méchloréthamine chlorhydrate (Mustargen^{md})
Ribavirine/Interféron alfa-2b (Rebetron^{md})

1.2. IMMUNOSUPPRESSEURS

Formes orales :

Azathioprine (Imuran^{md})
Cyclosporine (Neoral^{md})
Mofétilmycophénolate (Cellcept^{md})
Tacrolimus (Prograf^{md})

Formes injectables :

Azathioprine (Imuran^{md})

Cyclosporine (Sandimmune^{md} I.V.)

Tacrolimus (Prograf^{md})

1.3. AUTRES MÉDICAMENTS

Gancyclovir (Cytovene^{md}, forme orale et injectable)

N.B. : Il est à noter que même si les risques potentiels d'exposition varient selon les produits inclus dans cette liste, ils sont regroupés afin de simplifier l'application des procédures mentionnées ci-après.

2. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À CES MÉDICAMENTS

2.1. ENTREPOSAGE

2.1.1. À la réception

Apporter ces médicaments au laboratoire le plus tôt possible après leur réception. Éviter d'entreposer des quantités dans l'arrière-boutique de la pharmacie.

2.1.2. Au laboratoire

Conservé ces médicaments dans une section séparée et clairement identifiée. Il en va de même pour les produits devant être réfrigérés (ex. : Leukeran^{md}). Le réfrigérateur doit être destiné exclusivement à la conservation des médicaments, et exempt de toute nourriture.

2.2. PROCÉDURES DE MANIPULATION

ATTENTION : En raison de leur potentiel de toxicité, il est strictement défendu aux femmes enceintes ou qui allaitent de manipuler ces médicaments.

- Comme pour tous les médicaments servis, le personnel doit éviter tout contact direct avec ces médicaments (ex. : mains).
- Utiliser un compte-pilules et une spatule clairement identifiés, dont l'usage leur est réservé.
- Ne pas mettre de médicament potentiellement dangereux dans un distributeur automatique de médicaments, afin de prévenir une dispersion de particules qui pourraient être occasionnée par le choc des comprimés ou des capsules.

- S'il arrivait que ces médicaments doivent être coupés ou broyés, utiliser un coupe-pilules ou un broyeur également à usage réservé et identifiés à cette fin. De plus, pour éviter toute dispersion de particules de médicaments dans l'air environnant, effectuer cette manipulation à l'intérieur d'un sac de plastique (de type « Ziploc » ou autre).
- Nettoyer tout instrument à l'alcool isopropylique le plus tôt possible après la manipulation.
- Procéder à un lavage des mains avec eau et savon après la manipulation, avant de poursuivre le travail avec d'autres types de produits.

2.3. QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT AVEC DES SUBSTANCES POTENTIELLEMENT DANGEREUSES

Quoiqu'ils soient généralement bien emballés, il peut arriver qu'accidentellement le contenant d'un médicament potentiellement dangereux se brise, ou encore que son contenu se répande. Dans cette situation, les mesures suivantes devraient être prises :

- Interdire l'accès à la zone où s'est produit l'incident.
- Prévenir immédiatement le pharmacien en place.
- S'il y a eu contact direct avec la peau, laver immédiatement et abondamment la région atteinte avec de l'eau et du savon.
- Pour le nettoyage, l'employé devrait porter des gants de latex jetables. S'il s'agit de matières solides (capsules, comprimés ou poudres), éviter l'utilisation d'accessoires qui pourraient faciliter la dispersion de particules, comme le balai. Préférer plutôt l'utilisation de serviettes jetables humides, ou d'une vadrouille humide si les substances se retrouvent au plancher. S'il s'agit de liquide, il est recommandé d'utiliser des serviettes jetables absorbantes.
- Le matériel ainsi recueilli, les gants et les serviettes utilisées s'il y a lieu devront être placés dans des sacs de plastique suffisamment robustes et identifiés comme contenant des médicaments potentiellement dangereux. Ils devront être envoyés pour une destruction sécuritaire dans les plus brefs délais (ex. : incinération par un centre hospitalier, ou envoi à une compagnie autorisée à cette fin).
- Les lieux de l'incident et les surfaces environnantes immédiates doivent être lavés soigneusement à l'eau et au savon. Les vadrouilles ayant servi au nettoyage devront par la suite être lavées également à l'eau et au savon, et ne plus servir au nettoyage régulier. Elles devront donc être identifiées à cette fin. Si une vadrouille avec tête rechargeable avait été utilisée, effectuer le changement avant réutilisation et détruire la tête ayant été mise en contact.

2.4. CONSEILS AUX PATIENTS

Le pharmacien a le devoir de donner une information adéquate renseignant le patient sur sa médication et la bonne utilisation à en faire. La remise d'un produit potentiellement dangereux utilisé en médication ambulatoire doit donc être accompagnée d'informations particulières, afin d'assurer sa bonne utilisation ainsi que la sécurité du patient lui-même et de son entourage.

Le patient pourra consulter son pharmacien ou son médecin pour toute demande de renseignement supplémentaire. L'information donnée aurait grand avantage à être appuyée par un feuillet d'information écrite, remis avec la médication et rappelant les points mentionnés à la page suivante.

CONSEILS CONCERNANT VOTRE MÉDICATION

MÉDICAMENTS ANTINÉOPLASIQUES OU IMMUNOSUPPRESSEURS

- Explications sur la nature du traitement et intégration de sa posologie à la vie quotidienne du patient (« quand » les prendre et « comment »);
- Insistance sur l'importance de la fidélité au traitement;
- Renseignements sur les effets indésirables possibles et les moyens de les prévenir ou de les soulager;
- Information sur la conservation du médicament : ranger à la température recommandée, dans un contenant fermé à l'abri de la lumière et de l'humidité, éloigné d'une source de nourriture et hors de la portée des enfants;
- Le patient doit se laver les mains après avoir manipulé sa médication;
- Si une autre personne participe à l'administration du médicament, elle doit éviter le contact direct avec les mains. **Éviter que des femmes enceintes ou qui allaitent manipulent ou administrent des produits potentiellement dangereux;**
- S'il se produisait des vomissements ou de la diarrhée, le nettoyage des déchets biologiques doit se faire le plus rapidement possible avec le port de gants. Il devrait, si possible, être suivi d'un nettoyage à l'eau de javel.